



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 28 août 2026
Nombre de conseillers présents : 34	
Nombre de suffrages exprimés : dont : 40 dont 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Villeneuve-les-Cerfs (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Serge BOUCHER, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Claude DENIER
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir Denis BEAUVAIS
Stéphane HOUSSIER a donné pouvoir à Laëtitia POUZADOUX
Philippe ROUGERON a donné pouvoir à Alain FEYDEL
Laurence WANGWAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Marc CARRIAS, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Christophe CLEMENTE, Guillaume LAURENT, Olivier PARADIS

Secrétaire de séance : Frédéric VAUTRELLE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_160 : Acquisition de la maison de santé de Villeneuve-Les-Cerfs
--

Domaine et patrimoine - Acquisitions

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Suite au départ du Dr Bayeron, Plaine Limagne a été alertée par le Dr Vialles, médecin généraliste, de difficultés financière et administrative quant à la gestion de la maison de santé de Villeneuve-les-Cerfs.

Dans le cadre de sa politique de santé, Plaine Limagne prévoit un soutien administratif et financier pour certaines professions médicales réglementées. Cependant, Plaine Limagne ne dispose pas de la compétence.

Il est donc proposé que Plaine Limagne acquière le bâtiment et que la SEM Maison de Santé d'Aigueperse en assure la gestion.

Le service des Domaines a estimé le bâtiment à 255 000 euros, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Une réserve est mise sur le respect des normes ERP.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à 33 voix pour, 2 contre, 5 abstentions,

DELIBERE

Article 1 :

L'acquisition du bâtiment cadastré B1406 sur la commune de Villeneuve-les-Cerfs à la SCI des docteurs Bayeron-Vialles est validée sous réserve que les normes relatives aux établissements recevant du public soient respectées.

Article 2 :

Le prix de cession est fixé à 255 000 euros plus droits et frais éventuels.

Article 3 :

Le président est autorisé à représenter la communauté de communes auprès du vendeur et du notaire, à signer l'acte de vente et tout document afférent et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 11 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Frédéric VAUTRELLE

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement